



Détention provisoire

Par vie62

Bonjour,

Mon père a été placé en détention provisoire le 17 mai , suite aux accusations d'un homme pour tentative de viol. A aucun moment nous n'avons douté de son innocence, mais depuis, rien ne se passe. Il fait des demandes de remise en liberté avec un bracelet électronique régulièrement, nous avons même proposé un logement à 1h15 e la pseudo-victime, mais c'est à chaque fois refusé. Des personnes disent à mon père qu'il y a vice e procédure car cela fait plus de 6 mois qu'il n'a pas été vu par la juge d'instruction. Pouvez-vous me dire si cela est vrai? Mon père vit un enfer et nous sommes impuissants, l'avocat nous dit d'être patients...Quels sont nos recours?

Merci beaucoup

Par yapasdequoi

Bonjour

Il n'a pas un avocat ?

Par vie62

Bonjour,

si il a bien un avocat, qui nous dit qu'il faut être patient, que le juge d'instruction est débordé...

Par Isadore

Bonjour,

Au stade de l'information judiciaire, pour un crime le placement en détention provisoire est de un an, pas de six mois, il peut ensuite être prolongé par périodes de six mois.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1042#]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1042#[/url]

Il faut vous attendre à ce que le dossier soit moins vide que ce que vous pensez. Le placement en détention provisoire, le fait que l'avocat demande de patienter et les multiples refus de remise en liberté sous contrôle judiciaire montrent qu'il y a des éléments permettant d'incriminer votre père. Cela ne permet pas de préjuger de sa culpabilité, mais l'affaire est sérieuse.

Vous ne doutez pas de son innocence, mais sur la base du dossier le juge des libertés, le procureur et le juge d'instruction si. Il faut donc vous attendre à ce que ce ne soit pas facile et si besoin demander un soutien psychologique.

S'il le souhaite votre père peut consulter un second avocat ou changer d'avocat, mais bon, n'attendez pas trop de cette démarche.

Par vie62

Merci beaucoup pour votre réponse.